

RAPPORT DE JURY
DU CONCOURS EXTERNE
D'INSPECTEUR
DES
FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2026

MAI 2026

I - Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2024, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

L'arrêté du 5 septembre 2025, publié au Journal officiel, autorise, au titre de l'année 2026, le recrutement d'inspecteurs des Finances publiques.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

– Épreuves écrites d'admissibilité obligatoires :

Épreuve n° 1 :

Cette épreuve comprend, à partir d'un dossier documentaire sur un sujet d'ordre général contemporain :

1° La rédaction d'une note de synthèse ;

2° Une réponse à une question conduisant le candidat à formuler une proposition ou un avis argumenté, complété, le cas échéant, d'une action à mettre en œuvre.

Le dossier documentaire ne peut excéder 25 pages.

Durée : 4 h – coefficient : 5 – note inférieure à 5/20 éliminatoire.

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à formuler une proposition ou à donner son avis de manière argumentée.

La partie portant sur l'action à mettre en œuvre est destinée à vérifier la capacité du candidat à présenter des propositions opérationnelles et/ou innovantes.

Épreuve n° 2 :

Cette épreuve se décompose en deux parties.

Une première partie consistant en un questionnaire à choix multiples portant sur les thèmes suivants :

- 1° Environnement administratif, économique et financier ;
- 2° Union européenne ;
- 3° Culture numérique ;
- 4° Raisonnement logique ;
- 5° Anglais.

Une seconde partie consistant en des questions à réponses courtes sur l'une des matières suivantes choisie par le candidat :

- 1° Droit public ;
- 2° Droit privé ;
- 3° Finances publiques ;
- 4° Mathématiques, statistiques et probabilités ;
- 5° Comptabilité et analyse financière ;
- 6° Analyse économique ;
- 7° Sciences politiques ;
- 8° Littérature ;
- 9° Histoire et géographie.

Durée 2 heures et 30 minutes – coefficient 3 – note éliminatoire inférieure à 5.

– Épreuve d'admission :

Épreuve orale :

L'entretien avec le jury débute par une présentation par le candidat de son parcours, durant cinq minutes au plus.

Les titulaires d'un doctorat peuvent présenter leur parcours et leurs travaux en vue d'assurer la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche.

L'entretien se poursuit par des échanges destinés à apprécier les aptitudes du candidat, acquises notamment dans le cadre de son parcours, ainsi que ses motivations pour rejoindre la Direction générale des Finances publiques.

Il se termine par des mises en situation visant à évaluer le savoir-être du candidat en vue de l'exercice des fonctions d'un inspecteur des Finances publiques.

Durée 35 minutes – coefficient 8 – note éliminatoire inférieure à 5.

1.3 Composition du jury

Jean LABAYEN, Administrateur de l'État, est nommé en qualité de Président du jury du concours externe pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites, un arrêté en date du 26 novembre 2025 nomme 60 membres.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté du 4 mars 2026. Celui-ci nomme 104 membres en tant que membres titulaires et prévoit également 18 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

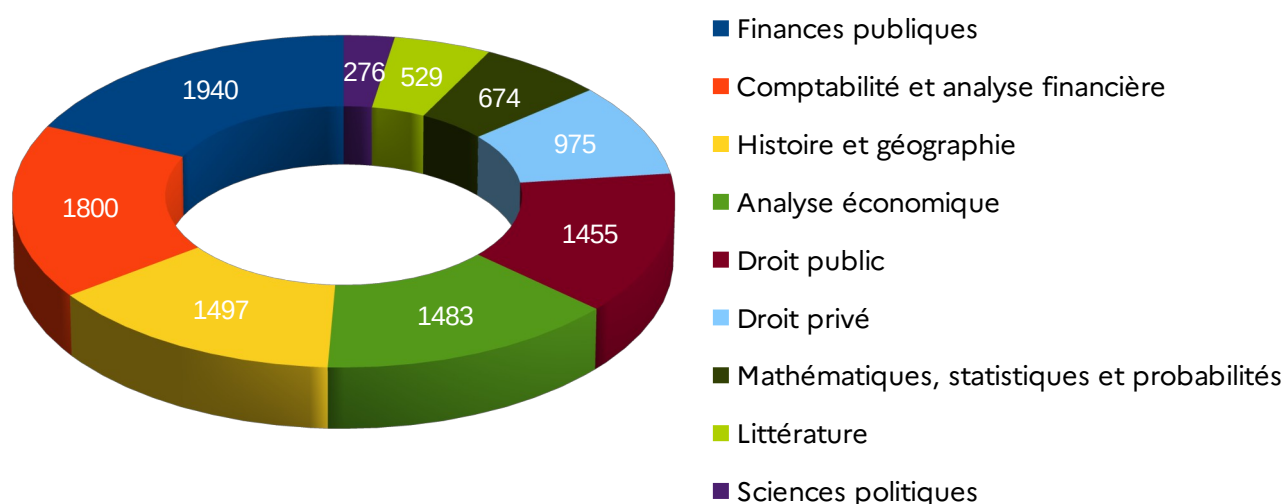
Selon l'arrêté du 17 novembre 2025, publié au Journal officiel, le nombre de places offertes au présent concours est fixé à 853.

II - Présentation des candidats

2.1 Inscrits/présents

Pour le millésime 2026, le nombre de candidats inscrits a progressé de 43,91 % (10 629 inscrits au titre de 2026, contre 7 386 au titre de 2025).

La répartition des candidats inscrits par option est la suivante :



Pour le millésime 2026, l'option « Finances publiques » a été plébiscitée par un grand nombre de candidats (1 940 candidats inscrits), suivie de l'option Comptabilité et analyse financière (1 800 candidats), puis des options « Histoire et géographie » (1 497 candidats) et « Analyse économique » (1 483 candidats).

L'option nouvellement proposée d'« Histoire et géographie » a suscité un grand intérêt auprès des candidats.

Les options les moins choisies sont les « Mathématiques, statistiques et probabilités », la « Littérature » et les « Sciences politiques ».

Le nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves écrites est de 6 809¹ sur 10 628 candidats convoqués, soit un taux de présence de 64,07 % (contre 62,83 % en 2025).

Concernant l'épreuve orale, 1 605 candidats y ont participé sur les 1 710 admissibles, soit un taux de présence de 93,86 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,53/20 contre 10,01/20 en 2025. En 2026, la moyenne du dernier lauréat est de 12,16.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 45,37 % et 54,63 %, soit 387 hommes et 466 femmes. En 2025, les hommes et les femmes représentaient respectivement 51,93 % et 48,07 %, soit 430 hommes et 398 femmes.

L'âge moyen des admis sur liste principale est de 30 ans. Les plus jeunes lauréats ont 20 ans, le plus âgé a 60 ans.

III - Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 1^{er} et 2 décembre 2025.

Lors de la réunion de jury du 8 janvier 2025, 1 710 candidats ont été déclarés admissibles (ratio de sélection admissibles/places égal à 2).

3.2 Résultats

La moyenne générale des épreuves d'admissibilité est de 9,30/20, en hausse par rapport à l'année dernière (8,68/20 en 2025). La dispersion des moyennes à l'issue des épreuves est la suivante : de 0,00 à 18,26/20.

Les résultats par épreuve sont les suivants :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif à un sujet d'ordre général contemporain et formulation d'une proposition ou d'un avis argumenté, complété, le cas échéant, d'une action à mettre en œuvre (durée : 4 h – coefficient : 5 – note inférieure à 5/20 éliminatoire).

6 888 candidats ont composé sur cette épreuve.

La moyenne de l'épreuve (9,64/20) reste stable avec +0,06 point par rapport à celle constatée en 2025 (9,58/20).

¹ Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites.

Pour ce millésime, toutes les strates de notes égales ou supérieures à 12 sont en hausse par rapport au précédent. Plus précisément, la tranche de notes supérieures ou égales à 15 gagne 1,15 point. Les notes supérieures à 12 sont également en hausse de 1,84 point. En revanche, la strate des notes égales ou supérieures à 10 et inférieures à 12 est en baisse de 2,05 points. Enfin, les notes inférieures à 10/20 restent relativement stables (+0,21 point), de même que le pourcentage des notes éliminatoires (+0,33 point).

	2026	2025
Composants	6 888	4 630
Moyenne de l'épreuve	9,64	9,58
Note la plus élevée	19,25	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	497 7,22 %	281 6,07 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	1 360 19,74 %	882 19,05 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	1 857	1 163
Total cumul (1) + (2)	26,96 %	25,12 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	1398 20,30 %	1 035 22,35 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	3 255	2 198
Total cumul (3) + (4)	47,26 %	47,47 %
Notes < 10	3 633 52,74 %	2 432 52,53 %
Notes éliminatoires < 5	533 7,74 %	343 7,41 %

Épreuve n° 2 : réponses à un questionnaire à choix multiples (sur les items suivants : Environnement administratif, économique et financier, Union européenne, Culture numérique, Raisonnement logique et Anglais) et à des questions à réponses courtes, selon l'option choisie par le candidat (durée : 2 h30 – coefficient : 3 – note inférieure à 5/20 éliminatoire).

Sur 10 628 candidats convoqués, 6 817 ont composé à cette épreuve.

Bien que le format de l'épreuve ait évolué, le niveau global est en légère hausse par rapport au précédent millésime (+0,96 point sur la moyenne de l'épreuve).

Dans l'ensemble, les strates de notes sont en recul par rapport à l'année précédente. La baisse la plus significative porte sur les notes éliminatoires, avec -14,53 points.

A contrario, la strate des notes égales ou supérieures à 10 et inférieures à 12 est en hausse de 4,11 points.

	2026	2025
Composants	6 817	4 538
Moyenne de l'épreuve	8,58	7,62
Note la plus élevée	19,11	20,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	215 3,15 %	185 4,08 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	754 11,06 %	515 11,35 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	969 14,21 %	700 15,43 %
Total cumul (1) + (2)		
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	1 100 16,14 %	546 12,03 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	2 069 30,35 %	1 246 27,46 %
Total cumul (3) + (4)		
Notes < 10	4 748 69,65 %	3 292 72,54 %
Notes éliminatoires < 5	733 10,75 %	1 147 25,28 %

- Nombre de candidats présents par option :

Liste des options	Nombre de candidats par option	% de candidats ayant composé sur l'option
Finances publiques	1 356	19,89 %
Comptabilité et analyse financière	1 128	16,55 %
Analyse économique	1 031	15,12 %
Droit public	976	14,32 %
Histoire et géographie	960	14,08 %
Droit privé	540	7,92 %
Mathématiques, statistiques et probabilités	350	5,13 %
Littérature	310	4,55 %
Sciences politiques	166	2,44 %
TOTAL	6 817	100 %

3.3 Observations sur les épreuves d'admissibilité

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif à un sujet d'ordre général contemporain et formulation d'une proposition ou d'un avis argumenté, complété, le cas échéant, d'une action à mettre en œuvre (durée : 4 h – coefficient : 5 – note inférieure à 5/20 éliminatoire).

Le niveau général est moyen voire faible avec une forte hétérogénéité entre les composants.

La qualité médiocre de l'expression écrite (orthographe, grammaire, syntaxe, néologisme, phrases sans verbe, etc.) a été unanimement relevée par les correcteurs et le style s'avère souvent inadapté et familier.

L'exercice n° 1 portant sur la note de synthèse a été généralement mieux traité que l'exercice n° 2 concernant la partie « avis et action concrète » qui constitue une nouveauté par rapport à l'ancien format de l'épreuve.

Dans l'ensemble, la gestion du temps apparaît globalement mieux appréhendée par les candidats, probablement, en raison d'un fonds documentaire moins littéral. La partie « action concrète » a été souvent sacrifiée, plus par manque d'idées, que par manque de temps.

Note de synthèse : La méthodologie de la note de synthèse est globalement connue et le plan fourni dans l'énoncé a été correctement respecté.

Toutefois, une part importante des candidats confond la note de synthèse avec un résumé descriptif, une dissertation ou une note administrative.

La compréhension du sujet et des documents est jugée satisfaisante. En revanche, l'exploitation et l'analyse des documents sont insuffisantes.

De plus, les candidats éprouvent des difficultés à dégager les idées essentielles et ont souvent tendance à paraphraser les documents.

Avis et action concrète : Les composants ont rencontré des difficultés à formuler un avis tranché. Ils ont été nombreux à réaliser une dissertation en deux parties comportant thèse et antithèse, sans prendre position.

L'argumentation apparaît souvent faible, peu structurée et dénuée d'apports personnels.

Les candidats ont souvent proposé plusieurs actions sans pour autant les développer échouant dès lors à démontrer le caractère opérationnel et/ou innovant.

Pour conclure, les meilleurs candidats ont su synthétiser les documents sans les paraphraser et ont illustré leurs propos à travers des données chiffrées.

Concernant la partie consacrée à l'avis, les meilleures copies ont fait ressortir des propos structurés et argumentés, avec une prise de position claire.

Enfin, s'agissant de la dernière partie de l'exercice n° 2, les meilleurs candidats ont fait apparaître leurs idées personnelles en les détaillant afin de les rendre opérationnelles.

Épreuve n° 2 : réponses à un questionnaire à choix multiples (sur les items suivants : Environnement administratif, économique et financier, Union européenne, Culture numérique, Raisonnement logique et Anglais) et à des questions à réponses courtes, selon l'option choisie par le candidat (durée : 2 h 30 – coefficient : 3 – note inférieure à 5/20 éliminatoire).

Partie n° 1 : questionnaire à choix multiples

Les résultats apparaissent contrastés entre les différents items du questionnaire.

L'item **Raisonnement logique** est le mieux réussi par les candidats, avec un taux de bonnes réponses de 66,10 %. Il est suivi de très près par la partie **Culture numérique**, dont le pourcentage de réussite s'élève à 63,39 %.

Le questionnaire portant sur l'**Anglais** est en troisième position, avec 60,74 % de bonnes réponses.

Les questions portant sur l'**Environnement administratif, économique et financier** et l'**Union européenne** sont les moins bien maîtrisées de l'épreuve. Les taux de bonnes réponses s'établissent respectivement à 52,89 % et 50,19 %.

Ces résultats démontrent une meilleure préparation des candidats concernant les items de **Raisonnement logique, Culture numérique et d'Anglais** pour ce millésime. Le niveau des candidats est nettement en deçà en ce qui concerne les questions portant sur l'**Environnement administratif, économique et financier** et l'**Union européenne**.

Partie 2 : Questions à réponses courtes

Remarques communes à toutes les options :

Dans l'ensemble, le niveau est très moyen voire faible. Il révèle un manque de connaissances fondamentales dans l'option choisie par les candidats. Par conséquent, le raisonnement est moins développé et les réponses apparaissent insuffisamment structurées.

Globalement, la méthodologie attendue pour les questions à réponses courtes n'est pas maîtrisée par une majorité de candidats.

S'agissant des questions accompagnées de documents support ou sous forme de cas pratiques, les candidats ne réalisent pas l'analyse attendue et n'utilisent pas le syllogisme « faits, droit, application du droit aux faits ».

Les points forts résident dans le soin apporté aux copies et le niveau correct de l'orthographe, la grammaire et la syntaxe.

Dans l'ensemble, les correcteurs ont constaté un manque flagrant de préparation de cette partie de l'épreuve.

Pour conclure, cette épreuve nécessite un investissement de la part des candidats en termes de connaissances dans l'option choisie et d'acquisition de la méthodologie afin de traiter les questions de manière complète et structurée.

IV - L'épreuve orale d'admission

4.1 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve sont les suivants :

Épreuve orale (durée 35 minutes ; coefficient 8, note éliminatoire < 5) : entretien avec le jury débutant par la présentation du parcours du candidat de cinq minutes au plus et se poursuivant par des échanges destinés à apprécier les aptitudes du candidat (acquises notamment dans le cadre de son parcours), ainsi que ses motivations pour rejoindre la Direction générale des Finances publiques. Il se termine par des mises en situation visant à évaluer le savoir-être du candidat en vue d'exercer les fonctions d'un inspecteur des Finances publiques.

	2026	2025
Moyenne de l'épreuve	11,77	11,20
Note la plus élevée	19,50	20,00
Note la plus faible	2,00	3,00
Notes ≥ 15 (1)	344 21,43 %	268 17,01 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ (2)	462 28,79 %	412 26,14 %
Notes ≥ 12 (3) Total cumul (1)+(2)	806 50,22 %	680 43,15 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ (4)	320 19,94 %	311 19,73 %
Notes ≥ 10 (5) Total cumul (3)+(4)	1 126 70,16 %	991 62,88 %
Notes < 10	479 29,84 %	585 37,12 %
Dont notes éliminatoires	14	23
TOTAL participants	1 605	1 576

La moyenne de l'épreuve orale est en légère hausse de 0,57 point par rapport à celle du millésime 2025 (11,77 contre 11,20).

Toutes les strates de notes sont en augmentation, à l'exception des notes inférieures à 10 qui enregistre une baisse notable de 7,28 points, au profit des notes supérieures ou égales à 10, qui augmentent mécaniquement d'autant.

La strate des notes supérieures ou égales à 12 progresse quant à elle de 7,07 points ainsi que la strate des notes supérieures ou égales à 15 qui augmente pour sa part de 4,44 points.

Enfin, les notes éliminatoires observent une légère baisse (14 contre 23 en 2025).

4.2 Appréciation du jury

Le millésime 2026 est marqué par un meilleur niveau des prestations des candidats, un effort de structuration dans la présentation du parcours et le respect du temps imparti de 5 minutes, ayant notamment été remarqués.

Les candidats ont fait preuve de leur motivation à intégrer le corps des inspecteurs des Finances publiques comme en témoignent leurs connaissances sur l'actualité et les grandes missions de la DGFIP.

Les meilleurs candidats ont fait preuve de bon sens dans les mises en situation en apportant des réponses argumentées et adaptées aux enjeux de la question posée. Ils se sont également démarqués par leurs aptitudes managériales et leurs capacités d'organisation.

Les moins bons candidats ont eu des difficultés à se positionner dans la hiérarchie et à se projeter en tant qu'encadrant et/ou à travailler en équipe.

Par ailleurs, les questions portant sur la déontologie sont globalement maîtrisées.

Contrairement aux années précédentes, les candidats ne se sont pas concentrés uniquement sur la sphère fiscale. Ils se sont également intéressés à la sphère gestion publique et ont manifesté leur intérêt pour le métier de conseiller aux décideurs locaux.

Le concours 2026 marque la première mise en œuvre du concours rénové. Cette réforme répond à une volonté globale de modernisation de la DGFIP en transformant un recrutement historiquement très académique en un parcours articulé autour de la simplification, la diversité et l'évaluation du savoir-être.

Le nombre de candidats inscrits a progressé de près de 44 %. Ce regain d'attractivité est une excellente nouvelle qui renforce la sélectivité du concours.

Je note également une progression du taux de féminisation, qui atteint plus de 54 % à l'issue de l'admission, contre 48,07 % en 2025.

Analyse des épreuves écrites

Les copies montrent une bonne appropriation des attendus méthodologiques pour la note de synthèse.

D'une manière générale, les candidats(es) gagneraient à mieux mobiliser leurs connaissances pour construire des raisonnements argumentés. Les savoirs mobilisés demeurent souvent inégaux, parfois fragiles ou déconnectés d'un raisonnement structuré et mis en perspective.

Analyse des épreuves orales

L'entretien d'admission a été entièrement repensé pour s'affranchir du simple contrôle de connaissances techniques.

La formation dispensée par l'ENFiP en amont s'est révélée particulièrement pertinente et utile.

Conformément à l'esprit de la réforme, le jury a mené les échanges avec bienveillance et rigueur, cherchant à cerner les motivations profondes des candidats, leur capacité d'adaptation et leur compréhension des enjeux de terrain.

Pour réussir, les futurs candidats doivent se préparer rigoureusement à présenter leur parcours, à justifier leurs choix de carrière et à expliciter leurs motivations fondamentales. Cette séquence doit être parfaitement anticipée. De même, le travail sur les mises en situation ne doit pas viser à formuler des réponses stéréotypées, mais à acquérir l'aisance nécessaire pour rebondir face aux relances du jury. L'objectif reste d'apprécier les qualités humaines, les compétences managériales, le sens pratique et la lucidité des candidats sur les situations qui les attendent en poste.

Je souhaite conclure en exprimant mes plus vifs remerciements à toute l'équipe de l'ENFiP pour son accueil et sa confiance. Elle m'a accompagné ainsi que les jurys avec un grand professionnalisme et un engagement sans faille. Un grand merci également à l'ensemble des membres des jurys, qui ont mis leur expertise et leurs compétences au service de cette mission essentielle : sélectionner les cadres de demain.

Le Président du jury

Signé

Jean LABAYEN

Administrateur de l'État